



RECENSEMENT GENERAL DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
L'ELEVAGE  
GENERAL CENSUS OF  
AGRICULTURE AND LIVESTOCK



4<sup>ème</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA  
POPULATION ET DE L'HABITAT  
4<sup>TH</sup> GENERAL POPULATION AND  
HOUSING CENSUS

DECISION N° 001 / 2024/D/CN-4<sup>ème</sup> RGPH/CN-RGAE / DU 06 Juillet 2025 PORTANT  
ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°  
001 AONO/CN-4<sup>ème</sup> RGPH/CN-RGAE/CSPM/2024 DU 02 AOUT 2024 POUR  
L'ACQUISITION DES SACS A DOS EN UN LOT UNIQUE POUR LE COMPTE DE LA  
MUTUALISATION DE DENOMBREMENT PRINCIPAL DU 4<sup>ème</sup> RECENSEMENT GENERAL  
DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT ET DU MODULE DE BASE DU RECENSEMENT  
GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE.

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU 4<sup>ème</sup> RECENSEMENT GENERAL DE LA  
POPULATION ET DE L'HABITAT (4<sup>ème</sup> RGPH)  
ET

LE COORDONNATEUR NATIONAL DU RECENSEMENT GENERAL DE  
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE (RGAE),

- Vu la Constitution ;  
Vu la loi n° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance  
dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;  
Vu la loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et autres entités  
publiques ;  
Vu la loi n° 2020/022 du 17 décembre 2020 portant Loi de Finances de la République du  
Cameroun pour l'Exercice 2021 ;  
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2001/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;  
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'arrêté 00001/A/MINMAP du 06 Janvier 2021 portant création d'une commission spéciale de  
passation des marchés auprès des Coordinations Nationales du 4<sup>ème</sup> Recensement Général de la  
Population et de l'habitat et du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage ;  
Vu la circulaire n°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de  
l'exécution des marchés publics ;  
Vu la circulaire N° 00000026/C/MINFI DU 29 décembre 2023, portant instructions relatives à  
l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et  
des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;  
Vu l'adjudication le dossier d'Appel d'Offres National Ouvert n° 001 AONO / CN-4<sup>ème</sup> RGPH/CN-  
RGAE / CSPM /2024 du 02 aout 2024 pour le compte de la mutualisation du dénombrement principal  
du Recensement Général de la Population et de l'habitat et du module de base du Recensement  
General de l'Agriculture et de l'Elevage.



réaliser les nécessités de services ;

**DECIDENT :**

**Article 1er :** le soumissionnaire ETS AHC&Cie a été retenu par lot comme adjudicataire du marché de la collecte et exploitation susmentionnée ainsi qu'il suit.

N° DU LOT	SOUMISSIONNAIRES	RANG	MONTANT (TTC FCFA)	Délai de livraison
Lot unique	ETS AHC&Cie	1 <sup>er</sup>	12 116 306	28 Jrs

**Article 2 :** La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /\*

Yaoundé, le 16 juil. 2009



Ampliation :

- MINMAP ;
- ARMP ;
- SOPECAM (pour diffusion) ;
- Archives/Chronos.